

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCACTION

Datée	Du 12/04/24
Affichée	le 12/04/24

OBJET

Organisation du temps
scolaire à la rentrée de
septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 12 avril 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur André LAMONTAGNE a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Dominique JOUAUX, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Jean SELLIER
Maïté GRANDLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Delphine PRIEUR représenté par Dominique JOUAUX
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Serge DELAVALLÉE,
Philippe RONDEL

Absents : Serge GODARD, François HUREL, Fabrice GLORIA

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-115-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée aux affaires scolaires rappelle que depuis 2013, le Code de l'éducation dispose que la semaine scolaire comporte vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées et organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. Elle rappelle également que des dérogations peuvent être accordées par le Directeur académique (DASEN) sous réserve qu'elles respectent certaines conditions comme de ne pas répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 22 juin 2017, avait fait le choix de revenir à la semaine scolaire de 4 jours. Cette décision a fait l'objet d'une dérogation pour 3 années scolaires soit jusqu'à la rentrée scolaire 2019-2020. En date du 12 décembre 2019, le conseil communautaire a maintenu l'Organisation des Temps Scolaires en 4 jours semaine.

Afin de poursuivre cette organisation, celle-ci doit être validée par le Conseil Communautaire et les conseils d'école concernés.

L'organisation mise en place depuis la rentrée scolaire de 2017-2018 donnant satisfaction, et les conseils d'école se prononçant pour le maintien de celle-ci, il est proposé de solliciter auprès du Directeur académique la reconduction de la semaine scolaire à 4 jours pour l'ensemble des établissements scolaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes à compter de la rentrée 2024/2025 pour une durée maximale de trois années.

- Vu les articles D521-10 à D521-12 du Code de l'Education,
- Vu la délibération n° 2017-06-22-117 du conseil communautaire en date du 22 juin 2017 décidant le retour à la semaine scolaire de 4 jours,
- Vu la délibération n° 2019-12-12-196 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2020 décidant le maintien de la semaine de 4 jours
- Considérant que l'organisation de la semaine scolaire, décidée en 2020, était fixée pour une durée maximum de 3 années scolaires et qu'il convient de délibérer à nouveau même si l'Organisation des Temps Scolaires ne fait pas l'objet de modification,
- Vu le courrier du DASEN en date du 8 février 2024 demandant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée septembre 2024

Affiché en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-115-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de RECONDUIRE** la semaine scolaire à 4 jours pour l'ensemble des établissements scolaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes à compter de la rentrée 2024/2025 pour une durée maximale de trois années
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 19 AVR. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 19 AVR. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

